

## SOCIÉTÉ DU DJEBEL-SIDII zinc et plomb en Tunisie

Filiale des Mines du Djebel-Ressas

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Djebel\\_Ressas\\_Miniere.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Djebel_Ressas_Miniere.pdf)

Mines

*(Journal général de l'Algérie et de la Tunisie, 28 octobre 1906)*

Par décret promulgué le 6 octobre 1906 par le Résident de la République française à Tunis, la concession des gisements de zinc, plomb, situés au lieu-dit Sidii, instituée en faveur de M. A. Desportes, est transférée à M. Henri Jacquemont, demeurant 1, rue de Beaune, à Paris.

---

Société du Djebel-Sidii (Tunisie)

Constitution

*(La Cote de la Bourse et de la Banque, 13 avril 1907)*

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> [Armand] Aron, notaire à Paris, le 14 février 1907, M. Henry Jacquemont, rentier, demeurant à Paris, rue de Beaune, 1, a établi les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de : Société du Djebel-Sidii (Tunisie)

Cette société a pour objet principal : l'exploitation de mines métalliques, et principalement l'exploitation de gisements de zinc et de plomb en Tunisie ; le traitement par tous procédés. D'autres objets accessoires sont énumérés à l'article 2 des statuts.

La durée de la société sera de 50 années.

Le siège social est à Paris, 50, boulevard Haussmann.

Le capital social est fixé à 375.000 fr., et divisé en 3.750 actions de 100 fr. chacune sur lesquelles 3.000, entièrement libérées, ont été attribuées à M. Henry Jacquemont, en représentation d'apports consistant notamment dans la concession des mines de zinc et autres métaux connexes, connue sous le nom de Djebel-Sidii, toutes les constructions, baraquements, fours et hangars se trouvant sur la concession et tout le matériel et l'outillage.

Les 750 actions de surplus ont été toutes souscrites et libérées de moitié. Le conseil d'administration pourra émettre pour la somme qu'il décidera d'emprunter pour la société, toutes obligations hypothécaires ou non, et tous autres titres.

Sur les bénéfices nets annuels, il sera prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale. Le solde sera réparti comme suit : 5 % au conseil d'administration ; 95 % aux actionnaires. Sur cette dernière somme, l'assemblée générale pourra fixer, sur la proposition du conseil d'administration, le prélèvement nécessaire pour alimenter le fonds de réserve spéciale et d'amortissement.

Tout actionnaire, même porteur d'une seule action, a droit d'assister à l'assemblée générale annuelle. Les publications légales ne renferment aucune stipulation relative au mode de convocation en assemblée générale, ni le point de départ et la durée de chaque exercice social.

Ont été nommés administrateurs : MM. Max Lyon <sup>1</sup>, demeurant à Paris, 50, boulevard Haussmann ; le baron Albert de Dietrich <sup>2</sup>, à Paris, 82, boulevard Malesherbes ; Charles Chalupt, à Paris, 30, rue La-Boétie ; Maurice Wilmotte, à Paris, 46, rue de Provence ; et Charles Cambefort <sup>3</sup>, demeurant à Paris, 58, rue La-Boétie. — *Petites Affiches*, 28 mars 1907.

---

PETITE CORRESPONDANCE  
(*Le Journal des finances*, 6 juillet 1907)

.....  
La Société a pris une participation dans les mines de Djebel-Sidii, dont l'avenir n'est pas encore prouvé. En tout cas, sa part étant garantie, elle est certaine de ne pas perdre, tandis qu'elle a toute chance de réaliser des bénéfices.

---

SOCIÉTÉ DES MINES DU DJEBEL -RESSAS  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 9 avril 1908)

.....  
À la mine du Djebel-Sidii, dans laquelle la société avait pris un intérêt prépondérant en 1906, on a commencé pendant l'exercice 1907 les travaux de développement et de mise en exploitation. À l'assemblée de samedi, le président, après la lecture des rapports, a prononcé une courte allocution, dans laquelle il a déclaré que cette mine du Djebel-Sidii, sans être une exploitation de grande envergure, peut réserver des résultats importants par la richesse de son minerai : calamine et plomb. On pense que la mise en route pourra être faite dans le courant du mois de mai.

---

Une minière dans Paris  
(*Les Archives commerciales de la France*, 30 juin 1909)  
(*La Cote de la Bourse et de la Banque*, 5 juillet 1909)  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 19 juillet 1909)

Le numéro 5 de la rue du Helder en est le bénéficiaire. Les *Petites Affiches* du 27-28 juin nous informent que, depuis le 1<sup>er</sup> dudit mois, une cavarane de sociétés minières est venue camper dans cet immeuble. Ce sont :

La Société des mines du Djebel-Guendou. Capital 600.000 francs ;

---

<sup>1</sup> Max Lyon (1854-1925), Polytechnique Zurich. Après avoir travaillé à la construction de chemins de fer en France, au Brésil et la Réunion, puis construit le port de Beira au Mozambique, il devient administrateur d'une trentaine de sociétés, principalement minières dont le Djebel-Ressas :

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Max\\_Lyon\\_1854-1925.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Max_Lyon_1854-1925.pdf)

<sup>2</sup> Baron Albert de Dietrich (1861-1956) : ingénieur des mines, constructeur de matériel ferroviaire à Niederbronn, administrateur de sociétés, à commencer par la Jonction Salonique-Constantinople. Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Salonique-Constantinople.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Salonique-Constantinople.pdf)

Membre du conseil de la New African Cy qui s'était intéressée aux mines de Bou-Jaber, ancêtre de la Société du Djebel-Djerissa.

<sup>3</sup> Charles Cambefort (1858-1919) : fils de Jules Cambefort. Banquier à Lyon, puis Paris. Administrateur d'une trentaine de sociétés, président de la Société des mines du Djebel-Ressas (Tunisie). Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Djebel\\_Ressas\\_Miniere.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Djebel_Ressas_Miniere.pdf)

La Société des mines de Tuco-Cheira. Capital 3 millions 750.000 francs ;  
La Société des mines de Saint-Sébastien d'Aigrefeuille. Capital 1 million 700.000 francs ;

La Société des mines de Guelma. Capital 800.000 francs ;

La Société des mines de cuivre de Campanario. Capital 5 millions de francs ;

La Société des mines de cuivre du Djebel-Ressas. Capital 3,5 millions de francs ;

La Société du Djebel-Sidii. Capital 3 millions 500.000 francs ;

La Société des mines de Poullaouen. Capital 2 millions de francs ;

La Société des mines de cuivre de Naltagua. Capital 10 millions de francs.

Voilà un ensemble assez.. bigarré. En comptant la noble Tuco-Cheira, en proie aux douleurs de la liquidation, le total nominal des capitaux s'élève à 28 millions 850.000 francs. Le propriétaire du 5, rue du Helder, devra prendre des assurances spéciales, non seulement contre les voleurs, mais pour assurer la solidité de son immeuble. Ce n'est plus une maison, c'est une minière, dit un de nos confrères !

---

#### DJEBEL-RESSAS

*(La Cote de la Bourse et de la Banque, 18 août 1909)*

.....  
En ce qui concerne les intérêts pris dans le Djebel-Sidii et dans une entreprise minière des Cévennes, les bas pris des métaux n'ont permis ni à l'une ni à l'autre de ces entreprises d'être exploitées.

---

#### INGÉNIEURS NOMINATIONS

*(L'Écho des mines et de la métallurgie, 31 octobre 1910)*

M. Courtinat Henri (Saint-Étienne, 1905), directeur des mines du Djebel-Sidii, est nommé sous-directeur des mines du Bou-Jaber.

---

#### SOCIÉTÉ DES MINES DU DJEBEL-RESSAS

*(La Cote de la Bourse et de la banque, 3 avril 1911)*

.....  
La Société du Djebel-Sidii a repris, au mois de juin 1910, l'exploitation de sa mine.

---

#### MINES DU DJEBEL-RESSAS

*(La Cote de la Bourse et de la Banque, 18 mars 1912)*

L'exploitation de la mine du Djebel-Sidii a été continuée pendant l'exercice 1911. La production de galène est en diminution par suite de l'état actuel des chantiers. La minéralisation diminue en plomb et augmente en zinc à mesure de l'approfondissement du gîte.

Ainsi qu'il avait été expliqué à la dernière assemblée générale, on a agrandi l'usine de traitement mécanique en vue d'enrichir les calamines pauvres, vendues antérieurement

à l'état cru, en les relavant après les avoir calcinées. De ce fait, les ventes en calamine crue ont cessé. Il en résulte que la modification du procédé de traitement a abouti à une diminution du tonnage, mais que la valeur marchande du produit qu'il donne est supérieure à celle obtenue précédemment. D'ailleurs, le rendement du nouvel atelier eût été plus satisfaisant si les conditions générales du travail de l'exploitation n'avaient été troublées par les causes dont nous avons parlé plus haut.

---

MINES DU DJEBEL-RESSAS  
(*La Cote de la Bourse et de la Banque*, 9 avril 1913)

L'exploitation de la mine du Djebel-Sidii a été continuée pendant l'exercice 1912. Malgré les cours élevés des métaux, cette exploitation n'a laissé aucun bénéfice ; en conséquence, la Société du Djebel-Sidii a décidé l'arrêt des travaux.

---

1928 : rachat par la Société minière franco-belge :  
[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Miniere\\_Franco-Belge.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Miniere_Franco-Belge.pdf)